

Compte rendu de la séance du 30 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit, le trente janvier à vingt heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au siège de la Mairie de la Cerlangue, sous la présidence de Monsieur RATS, Maire.

Etaient présents : M. RATS, M.DEHON, Mme CHAPELLE, M. LEGENTIL, Mme BENARD, M. LAIR, Mme DUMESNIL, M.GUERIN, M.RENAULT, Mme BRUMENT, Mme BUNEL, M. DRONY, M.BLONDEL.

Etaient absents : Mme MEDRINAL (pouvoir à M.DEHON).

Madame Françoise CHAPELLE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite remercier les adjoints qui ont accueilli les administrés ainsi que les personnalités conviées aux vœux, ainsi que les membres du conseil municipal qui ont aidé au service.

Ordre du jour :

1) Communications

- Randonnée Souvenir Philippe DEMOGEOT VTT et pédestre du 18 mars 2018
- Syndicat d'eau (courrier pour le maintien du syndicat d'eau)
- Radicatrail course nature des 28 et 29 avril 2018.

2) Comité Départemental de la Randonnée Pédestre

- Demande d'inscription des chemins ruraux au PDIPR

3) Consultation du public

- Demande d'enregistrement au titre des installations classées pour la Protection de l'environnement.

4) Eclairage public

- Changements d'horaires pour la programmation de l'éclairage des lampadaires communaux.

5) Ressources humaines

- Modification du tableau des effectifs

6) Questions diverses

Communications

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier de « objectif VTT » qui organise une « Randonnée Souvenir Philippe DEMOGEOT VTT et pédestre » le 18 mars 2018.

Monsieur le Maire précise qu'il a donné son accord pour le passage sur notre commune et sur l'itinéraire indiqué.

Monsieur le Maire informe que le Radicatrail va passer dans notre commune les 28 et 29 avril prochain, et qu'un accord leur a été donné.

Monsieur le Maire demande l'accord aux membres du conseil municipal pour la rédaction d'un courrier pour le syndicat d'eau pour qu'il puisse rester avec son fonctionnement actuel, et que celui-ci doit rester un service de proximité.

Monsieur Dehon demande si un plan d'investissement sera établi dans les années à venir sur les réseaux restant à changer pour pouvoir se projeter.

Monsieur Jean Michel LAIR précise qu'il n'y a pas plus de garantie de travaux avec une autre structure. Si Saint Romain s'agrandit, nous serons peut-être moins bien desservis en termes de travaux.

Monsieur le Maire procède à la lecture d'un courrier reçu du Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval concernant le transfert des compétences eau et assainissement aux communautés de communes, qui précise que l'amendement relatif à l'extension de la proposition de loi aux communautés d'agglomération a été rejeté.

Le gouvernement ayant actionné la procédure accélérée, une seule lecture aura lieu devant chaque chambre.

Monsieur Jean Michel LAIR précise que l'ensemble des maires sont favorables pour le maintien des syndicats d'eaux.

Inscription des chemins ruraux aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu les articles 56 et 57 de la loi n° 83663 du 22 juillet 1983 et la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR),

Vu l'article L311-3 de la loi de simplification du droit n°2004-1343 du 9 décembre 2004, relative notamment à l'inclusion du PDIPR au Plan Départemental des Espaces, Sites et itinéraires relatifs aux sports de nature (PDESI),

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité, décide :

- D'accepter l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), des chemins ruraux suivants reportés sur la carte ci-annexée :
 - GR2 : Chemin de la Vieille Posée
 - Liaison GR2 – CR12 de Maréfosse à Saint Jean d'Abbetôt
 - GR21
- S'engage à ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier),
- S'engage également à proposer un itinéraire de substitution en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,
- S'engage à conserver leur caractère public,
- Prend acte que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription au PDESI.

Consultation du public Demande d'enregistrement au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement – Monsieur Benoit COMMARE
--

Monsieur le Maire informe que la Préfecture a transmis, en mairie, un arrêté en date du 11 janvier 2018 relatif à la consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par Monsieur COMMARE Benoit à Epretot pour l'exploitation d'un élevage de porcs de 512 animaux équivalents.

Vu,

- L'arrêté du 11 janvier 2018 de la Préfecture,

Considérant que le conseil municipal est invité à donner son avis dès réception du dossier et celui-ci doit être exprimé, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture de la consultation du public.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
A l'unanimité, décide :**

- De donner un avis favorable à cette demande d'enregistrement au titre des installations classées.
- De dire que cet acte sera envoyé aux services préfectoraux dans les quinze jours suivant la clôture de la consultation publique.

Eclairage Public Changements d'horaires pour la programmation de l'éclairage des lampadaires communaux

Monsieur le Maire expose que l'éclairage public relève des pouvoirs de police du Maire au titre de l'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et qu'il dispose de la faculté de prendre des mesures de prévention, de suppression ou de limitation à ce titre.

Vu,

Le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant,

- la nécessité de lutter contre la pollution lumineuse et les émissions de gaz à effet de serre, d'engager des actions volontaristes en faveur des économies d'énergie et de la maîtrise de la demande en électricité,
- qu'à certaines heures, l'éclairage public ne constitue pas une nécessité absolue.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'adopter les horaires suivants :
 - Matin : allumage de 6h00 à 8h30
 - Soirée : allumage de 17h30 à 22h00
- d'autoriser Monsieur le Maire pour prendre un arrêté détaillant les modalités de programmation de l'éclairage public qui prendra effet au 15 février 2018.
- De transmettre ces actes à notre prestataire.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Monsieur Lionel DEHON précise que les horloges dites astronomiques sont avantageuses avec des horaires de consignes.

Des cadenas seront posés sur les compteurs afin de les sécuriser.

L'horloge mécanique existante à la Forge va être remise à neuf.

Ressources humaines Modification du tableau des effectifs. Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe avec une durée hebdomadaire de 20h50/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint technique territorial avec une durée hebdomadaire de 24h/35^{ème} classe.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de transformer le poste ci-dessous :

- Adjoint technique de 2^{ème} classe avec une durée hebdomadaire de 20h50/35^{ème} en poste d'adjoint technique territorial avec une durée hebdomadaire de 24h/35^{ème}

Vu,

- le Code Général des Collectivités Territoriales,
- la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi n°84-53 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant

- qu'il y a lieu de créer un poste d'adjoint technique territorial avec une durée hebdomadaire de 24h/35^{ème}.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité, décide :

- d'accepter la création d'un poste d'adjoint technique territorial avec une durée hebdo de 24h/35^{ème}, et de supprimer le poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à compter du 15 février 2018.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- dit que la dépense sera inscrite au chapitre 012 du budget primitif 2018 de la commune.

Indemnités de fonctions des Elus (Adjoints et Maire)

Monsieur le Maire précise qu'en période de restriction budgétaire, des efforts doivent être fait de part et d'autre.

Monsieur le Maire propose donc une baisse de 2% des taux appliqués existants.

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2130-20 à L.2123-24-1 ;

Vu les arrêtés municipaux du 24 avril 2014 portant délégations de fonctions aux adjoints au maire;

Vu la délibération 22/2017 du 4 avril 2017 ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints et au Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité, décide :

- De fixer, à compter du 1^{er} mars 2018, les taux suivants :
 - o 14,5% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale, pour les indemnités des adjoints ;
 - o 41% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale, pour l'indemnité du maire ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.
- De transmettre cet acte au Centre de Gestion et à la Trésorerie.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire procède à la lecture du courrier adressé par Madame Corine BELLONCLE afin de présenter ses vœux à toute l'équipe municipale ainsi que pour remercier d'avoir équipé sa classe d'un équipement numérique.

Mme Belloncle précise « qu'en tant qu'enseignante, formatrice et à titre personnel, je suis ravie de cet investissement, ravie de faire évoluer mon travail et ravie de travailler dans une commune qui accorde une place importante à l'école.

Les enfants nous ont rendu visite en mairie et ont apporté une affiche pour nous remercier.

Monsieur le Maire informe, le prochain comité syndical du Parc des Boucles de la Seine Normande qui se déroulera le jeudi 8 février 2018 à la salle des fêtes de Vatteville- la-Rue.

La parole est donnée aux adjoints :

Lionel DEHON :

- Remerciements pour la distribution du bulletin annuel. L'article de la M.F.R n'a pas été inséré dans le bulletin par un oubli et la commission s'en excuse. Sur la version en ligne, cet article sera inséré. En changeant de prestataire, une économie très conséquente a pu être réalisée.
- En ce qui concerne la voirie, un arbitrage sera nécessaire en vue du budget 2018.
- Vu que les élèves de l'école réalisent régulièrement des dessins ou des affiches, nous pourrions créer un mur des enfants dans la mairie.
- La numérotation pour le nouveau lotissement est en cours de réalisation.
- PMR : Nous continuons ce qui a été réalisé et voté l'année dernière.

Monsieur le Maire précise qu'il a omis de donner une précision concernant la protection incendie ; en effet l'entretien des poteaux incendie sont dorénavant à la charge de la commune.

Francoise Chapelle :

1/Manifestations et cérémonies :

Repas de Noël des anciens : le repas et l'animation ont été appréciés par les 106 anciens.

Je remercie Patricia, Elisabeth, Cathy, Jean-Paul et Jean Marc pour leur aide.

Lors des visites à domicile des malades et des résidents de l'hôpital, les personnes âgées nous ont demandé de transmettre leurs remerciements au conseil municipal.

Spectacle de Noël : réussite du changement de salle.

Cérémonie des vœux : Remerciements pour l'aide des conseillers pour le service.

2/ Dates à retenir :

04/02/2018 : Goûter concert au profit des Amis de Goma chez Elly et Jean-François SEBINWA.

06/02/2018 : Reprise des séances de cinéma au SIROCO.

10/02/2018 : Soirée couscous organisée par CK Danse.

17/02/2018 : Soirée Saint Valentin organisée par le comité des fêtes.

17/03/2018 : Soirée organisée par les amis de Goma

07/04/2018 : Déjeuner spectacle avec les anciens élèves

14/04/2018 : Concert coin de parapluie

3/ Cimetière :

La commission s'est réunie le 17 janvier dernier.

- . Une réflexion sur l'aménagement de la parcelle centrale de l'agrandissement.
- . L'espace près du nouveau columbarium sera réservé aux concessions « cavurnes ».
- . Le règlement du cimetière est en cours de rédaction.

15 élèves de la M.F.R ont désherbé les allées du cimetière fin décembre.

4/ Ludisports :

Nous en sommes au troisième cycle.

5/ Dégradations sur les salles – Vandalisme à plusieurs reprises

- **Salle polyvalente**
 - o En décembre un hublot cassé sur le toit au niveau des vestiaires visiteurs du foot et des éclairages extérieurs au niveau de l'entrée des écoles par des jets de cailloux.
 - o La porte d'entrée a été souillée par des projections de plâtre.
 - o Dépôt de plainte en gendarmerie.
- Salle de sports :
 - o Un club a laissé la salle dans un état lamentable fin décembre.

Georges Legentil :

La vérification des extincteurs et appareils électriques aura lieu en mars ou en avril.

La commission sécurité des bâtiments aura lieu dans le 1^{er} semestre 2018.

Salle de sports :

Le plombier a fait un réglage ce jour de la chaudière.

Nous avons demandé des devis pour mettre en conformité ERP la douche.

Le curage du bassin rue du Four à Chaux doit être fait très rapidement.

Christel Bénard :

Nous avons fait rapatrier des cartes géographiques de l'école dans le cadre de l'exposition.

1/ Périscolaire :

- le conseil des enfants et la blague du jour ont été renouvelés comme l'année dernière.
- Selon les inscriptions, nous pourrions revoir l'organisation du personnel de l'accueil périscolaire.
- La commission doit se réunir pour parler, en outre, de la mise en place des prélèvements pour le paiement de l'accueil.

2/ Ecole :

- Les pré-inscriptions peuvent être déjà faites en mairie et le jour de permanence à l'école se fera le 19 mars prochain.

3/ Fleurissements de la commune : pour limiter les frais liés aux plantations, des plantes vivaces vont être plantées sur la commune.

Monsieur le Maire informe qu'il a oublié de préciser qu'il est en train de travailler pour mettre en place un distributeur de baguette sur la commune.

Une démonstration d'utilisation de matériel pour le désherbage a eu lieu à l'initiative de Caux-Estuaire à l'atelier communal.

David Guérin :

Demande si Monsieur Jean Michel VASSE va être remplacé. Monsieur le Maire répond que pour le moment aucun remplacement n'est prévu. Nous verrons l'année prochaine.

Jean Michel LAIR :

L'état du bois en bas de la rue des sources est catastrophique. Plus de 100 hectares sont en train de se dégrader et dans les derniers virages, les arbres sont tombés.

Nous pourrions envoyer un courrier aux propriétaires pour leur demander d'entretenir leurs parcelles de bois.

Jean Paul BLONDEL :

- L'allée qui se trouve sur le côté de l'église pourrait être aménagée car le passage d'un fauteuil roulant reste difficile. Les regards ressortent de terre.

Les dernières photos pour l'accessibilité vont être redonnées à Aline pour la continuité du dossier.

Nous pourrions économiser la consommation d'eau en mettant des mousseurs sur les robinets.

J'ai eu la visite des services de la CODAH pour le questionnaire sur le transport.

Un camion de palettes a été livré par Laurent Martin, pour le feu de la Saint Jean. Nous allons lui adresser un courrier pour le remercier.

Patricia Brument :

Je me propose de donner des boutures de plantes vivaces et nous pourrions solliciter les administrés pour une participation.

Mme Chapelle précise que des personnes âgées ont été démarchées et certaines d'entre elles ont été malheureusement influencées.

Sans autre question la séance est levée à 22h20.